



DECLARATION DE DÉMARCHAGE

Conformément à l'arrêté municipal n° 2021-23 du 3 mai 2021, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie de BASSE-HAM.

Ce document est à retourner au secrétariat de la mairie ou par courriel : mairie@basse-ham.fr accompagné des pièces justificatives (extrait k-bis et cartes professionnelles des agents exerçants).

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant			
Dénomination sociale :			
Numéro SIREN			
Adresse :	N°	Rue :	
	Ville :		
Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :		
Téléphone portable :	Et/ou		
Démarchage			
Objet de démarchage :			
Période :	Du :	Au :	inclus
Démarcheurs			
Nom :	Prénom :		
Immatriculation véhicule :	Secteur :		

Nom :	Prénom :		
Immatriculation véhicule	Secteur :		

Nom :	Prénom :		
Immatriculation véhicule :	Secteur :		

Nom :	Prénom :		
Immatriculation véhicule :	Secteur :		

Date :
Cachet et signature de l'entreprise :

Observations

Réservé à la mairie :
Date :
Cachet de la mairie

« Vos données personnelles recueillies via ce formulaire sont transmises aux services administratifs de la Mairie afin de déclarer votre démarchage dans la commune de Basse-Ham. Elles font l'objet d'un traitement déclaré au registre de la commune de Basse-Ham, responsable de traitement, représentée par son Maire et dont la base légale repose sur une mission d'intérêt public. Vos données sont conservées selon les règles d'archivage du code du Patrimoine. Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés » et pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter la Mairie de Basse-Ham au 03 82 56 22 25 ou mairie@basse-ham.fr ou notre délégué à la protection des données par mail à rgpd@cdg57.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »